



## **L'étendue et les conditions de maintenance des produits Testwell**

Les conditions de contrat de maintenance décrites ci-dessous s'appliquent aux produits Testwell, vendus par Verifysoft Technology GmbH.

- Testwell CTA++ C++ Test Aider
- Testwell CTC++ Test Coverage Analyzer for C/C++
- Testwell CMT++ Code Complexity Measures Tool for C/C++
- Testwell CMTJava Code Complexity Measures Tool for Java

### Etendue

La maintenance des logiciels comprend un soutien technique et la livraison de toutes les mises à jour durant la période couvrant le contrat de maintenance.

Les utilisateurs des licences étant sous contrat de maintenance, ont le droit de poser des questions concernant l'utilisation des logiciels et de signaler les problèmes éventuels, soit par Email, téléphone ou par tout autre moyen. Verifysoft Technology GmbH répondra à vos questions dans un temps raisonnable (en principe un jour ouvrable) et résoudra les problèmes éventuels le plus rapidement possible.

Si une réponse à vos questions devait s'avérer difficile ou impossible par écrit ou par téléphone, la maintenance des logiciels comprend également l'intervention de nos techniciens sur place. Cette intervention a lieu gratuitement pour les clients venant des pays de l'Union Européenne.

Nos logiciels sont perfectionnés en permanence et adaptés aux nouveaux environnements de développement. Pendant la durée de la maintenance, le client bénéficie de toutes les mises à jour sans surcoûts. Cela inclut également des adaptations aux nouvelles versions des systèmes d'exploitation pour lequel les logiciels ont une licence (plateformes soutenues actuellement : Windows, Linux, Solaris, HP-UX).

Si le logiciel contient de nouvelles caractéristiques essentielles qui apportent des nouvelles fonctionnalités au logiciel, Verifysoft Technology GmbH se réserve le droit de déterminer s'il s'agit d'un nouveau produit et/ou d'un nouvel élément du produit qui sera exclu de la livraison gratuite dans le cadre du contrat de maintenance.

Le contrat de maintenance est une condition indispensable au remplacement des licences lors d'éventuel changement de l'ordinateur ou du serveur.  
Pour le remplacement des licences, Verifysoft Technology GmbH peut exiger la preuve ainsi qu'une confirmation écrite de la destruction des licences précédentes.

### Conditions

La maintenance des logiciels ne peut être prolongée complètement que pour l'ensemble des licences des logiciels utilisées sur un même site.

Avec l'achat de licences, la maintenance des logiciels est comprise dans le prix de la licence pour la première année d'utilisation (période entre la mise à disposition du logiciel jusqu'à l'expiration des douze premiers mois civils succédant à la mise à disposition).

Avant l'expiration de la période de contrat de maintenance, le client reçoit à chaque fois une offre de prolongation pour la maintenance du logiciel pour l'année suivante.

Le prix pour la maintenance s'élève actuellement à 15% du prix, *alors en cours*, de la licence.

Sur demande de client, la prolongation automatique du contrat de maintenance peut être décidée. Dans ce cas, le contrat de maintenance se prolonge pour l'année civile suivante, et ce, tant que le contrat de maintenance du logiciel n'est pas résilié par écrit, le 15 novembre étant le dernier délai. La facturation a lieu au début du mois de décembre avec pour date butoire de paiement le 31 janvier de l'année correspondant à la maintenance. Dans ce cas, le prix pour la maintenance du logiciel s'élève à 15% du prix de la liste des licences *valable lors de la conclusion de l'accord*.

Afin que la maintenance du logiciel n'expire pas, une commande avant l'expiration de la période de maintenance et/ou de la durée de validité précisée dans l'offre est nécessaire. Si avant cette date, la prolongation du contrat de maintenance n'est pas effectuée malgré une offre arrivée à temps, le client ne pourra bénéficier d'une prolongation du contrat de maintenance.

Les mises à jour de logiciel ne peuvent être acquises dans ce cas que par le rachat de la licence complète. En principe, une reprise des contrats de maintenance interrompus est impossible.

Le client recevra de la part de Verifysoft Technology GmbH une confirmation par écrit du contrat de maintenance.

07.02.2006

Klaus LAMBERTZ  
Chargé Clientèle France

Verifysoft Technology GmbH  
Technologiepark - In der Spoeck 10  
D-77656 Offenburg (Allemagne)  
Tél. +49 781 6392-027  
Fax +49 781 6392-029